



DIFFUSION URGENTE

TELEGRAMME

Le mardi 20 juin 2017

Objet : Episode de pollution au polluant ozone pour la journée du 21 juin 2017 et les jours à venir

Référence : Arrêté inter-préfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

Selon les données transmises par AIRPARIF, le seuil d'information-recommandation pour une pollution à l'ozone a été atteint en Ile-de-France les lundi 19 et mardi 20 juin 2017. Ce niveau est susceptible d'être atteint demain mercredi 21 juin.

Les informations de AIRPARIF liées à cet épisode de pollution sont les suivantes :

Périmètre concerné	Prévision de dépassement	Evolution
	Rappel : Info-reco : seuil $>180\mu\text{g}/\text{m}^3$ Alerte : 1 ^{er} seuil : $>240\mu\text{g}/\text{m}^3$ 2 ^{ème} seuil : $>300\mu\text{g}/\text{m}^3$ 3 ^{ème} seuil : $>360\mu\text{g}/\text{m}^3$	
Ile-de-France	compris entre 200 et $230\mu\text{m}/\text{m}^3$	dégradation

En raison d'une météorologie défavorable et afin de réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère, outre des mesures obligatoires qui feront l'objet d'une décision spécifique, le Préfet de Police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris :

Recommande l'application des mesures ci-dessous à compter du mercredi 21 juin 2017 et les jours suivants entre 05h30 et minuit et ce jusqu'à un retour en dessous du seuil d'information recommandation du polluant ozone :

- **Recommandations sanitaires** de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France (<http://ars.iledefrancesante.fr>) :

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants, cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- **Pour les populations vulnérables et sensibles :**
 - évitez les sorties durant l'après-midi ;
 - évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
 - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence téléphonique médicale du centre spécialisé de l'hôpital Fernand Widal ;
 - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
 - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

- **Pour la population générale :**
 - réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) ;
 - les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues ;
 - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence téléphonique médicale du centre spécialisé de l'hôpital Fernand Widal.

- **De manière générale,**
 - se renseigner sur la qualité de l'air (www.airparif.fr);
 - veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par la pratique d'autres activités émettrices de substances polluantes (consommation de tabac) ;
 - la situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas des mesures de confinement ; il convient donc de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

- **Recommandations comportementales:**
 - inciter et privilégier le covoiturage (3 personnes) ;
 - utiliser les véhicules peu polluants (électrique, GNL, etc.) ;
 - différer les déplacements en Ile-de-France ;
 - respecter les conseils de conduite apaisée ;
 - emprunter prioritairement les réseaux de transport en commun ;
 - privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.) ;
 - utiliser les possibilités mises en place au sein des établissements professionnels afin d'aménager les déplacements domicile-travail (plan de mobilité, télétravail, adaptation des horaires, etc.)
 - éviter l'utilisation de produits à base de solvants (acétone, white spirit, vernis, colles, peintures, etc.).

*
* *

MM. les Préfets de département rendront destinataires des recommandations comportementales ci-dessus listées les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'ECPI et les professionnels concernés de leur département et les mettront en ligne sur leur site WEB.

DESTINATAIRES (CF ANNEXE 2) :

PRÉFECTURE DE POLICE :

- Cabinet du préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris
- Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris
- Laboratoire central de la préfecture de police
- Direction des transports et de la protection du public
- Bureau de l'environnement et des installations classées de la sous-direction de la protection sanitaire et de l'environnement
- Bureau de la réglementation et de la gestion de l'espace public de la sous-direction chargée des déplacements et de l'espace public
- Direction de l'ordre public et de la circulation
- Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
- Direction opérationnelle des services techniques et logistiques

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE :

- Cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
- Secrétariat général aux affaires régionales
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
- Cabinet du directeur régional
- Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE :

- Cabinet de la présidente
- Direction de l'environnement

AGENCE REGIONALE DE SANTE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE :

- Cabinet du préfet de la Seine-et-Marne
- Direction départementale des territoires (DDT)

PRÉFECTURE DES YVELINES :

- Cabinet du préfet des Yvelines
- Direction départementale des territoires (DDT)

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE :

- Cabinet de la préfète de l'Essonne
- Direction départementale des territoires (DDT)

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE :

- Cabinet du préfet des Hauts-de-Seine
- Unité départementale des Hauts-de-Seine – DRIEE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS :

- Cabinet du préfet de la Seine-Saint-Denis
- Unité départementale de la Seine-Saint-Denis – DRIEE

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE :

- Cabinet du préfet du Val-de-Marne
- Unité départementale du Val-de-Marne – DRIEE

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE :

- Cabinet du préfet du Val-d'Oise
- Direction départementale des territoires (DDT)

AEROPORTS DE PARIS :

- Cabinet du préfet du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, du Bourget et d'Orly

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE :

- Direction de l'aviation civile nord

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS :

- Service de santé

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES :

- Service de santé

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL :

- Service de santé

METROPOLE DU GRAND PARIS :

- Cabinet de la présidence

MAIRIE DE PARIS :

- Cabinet du Maire de Paris
- Direction de la prévention et de la protection
- Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris

CHAMBRES CONSULAIRES (AGRICULTURE, ARTISANAT, INDUSTRIE ET COMMERCE) :

- Cabinet de la présidence

MÉTÉO-FRANCE :

- Direction interrégionale d'Île-de-France,

AIRPARIF

ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS :

- Cabinet du directeur général
- Permanence médicale Air/Santé du centre spécialisé de l'hôpital Ferdinand Vidal

ELECTRICITÉ DE FRANCE :

- Direction régionale

ENGIE :

- Direction régionale

**COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (CPCU)
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE(STIF) :**

- Cabinet de la Présidente

**LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF) (SNCF
RESEAU, SNCF MOBILITES) :**

- Permanence de la surveillance générale des réseaux

**RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP)
AEROPORTS DE PARIS**

**ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE
(OPTILE)**

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT (CSTB)
LABORATOIRE NATIONAL DES ESSAIS (LNE)**

**ASSOCIATION DES INDUSTRIELS PARTICIPANT AU RESEAU D'ALERTE ET DE
SURVEILLANCE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN ILE-DE-FRANCE
(AIRASIF)**

TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE DE L'ILE-DE-FRANCE :

Bobigny, Créteil, Évry, Fontainebleau, Meaux, Melun, Nanterre, Paris, Pontoise,
Versailles

- Présidence

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (ADEME) :

- Direction régionale